

Inscription et règlement à envoyer
par mail ou dans la boîte aux lettres
des Amis de l'école :

Jusqu'au 21 septembre 2025

Les Amis de l'Ecole des Echelles
Ecole du Menuet – rue Jules Ferry
73360 Les Echelles

OU

brocantedesamis73@gmail.com



LES ECHELLES VIDE – GRENIER

Dimanche 28 septembre 2025

Organisé par les Amis de l'école des Echelles



**3€ le mètre
linéaire**

Buvette,
Sandwich diots,
Tartes salées,
Gateaux, ...

OUVERT À TOUS

Salle des fêtes - Place Francisque Viard

De 8h à 18h

Infos et inscriptions :

brocantedesamis73@gmail.com / 0676588546

FACEBOOK : Les amis de l'école des Echelles

Règlement:

Article 1: Les Amis de l'école est organisateur du vide-grenier se tenant le 15 octobre 2023 salle des fêtes - place Francisque Viard - 73360 Les Echelles

Article 2: les emplacements sont attribués par l'organisateur dans l'ordre chronologique d'inscription

Article 3: Dès son arrivée, l'exposant s'installera à l'emplacement qui lui est attribué. Les déchargements de véhicules sont réalisés avant 8H puis les véhicules devront être garés uniquement dans le parking prévu à cet effet

Article 4: Il est interdit de modifier la disposition des emplacements, seul l'organisateur sera habilité à le faire si nécessaire

Article 5: Les objets exposés demeurent sous la responsabilité de leur propriétaire. L'organisateur ne peut en aucun cas être tenu responsable des litiges tel que pertes, vols, casses ou autres détériorations

Article 6: Les places non occupées après 9H ne seront plus réservées et peuvent être attribuées à d'autre exposants. Les sommes versées resteront acquises à l'organisateur. En cas d'impossibilité, l'exposant devra en aviser l'organisateur au moins 3 jours avant le début de la manifestation. A défaut, les sommes versées resteront acquises à l'organisateur

Article 7: Les objets invendus en fin de journée ne devront en aucun cas être abandonnés, l'exposant s'engage à les ramener et à laisser l'emplacement dans l'état où il l'a trouvé le matin.

Article 8: les organisateurs se réservent le droit de refuser des objets à la vente

Article 9: En cas de pluie la manifestation est annulée , les sommes versées seront remboursées

Article 10: l'organisateur décline toute responsabilité en cas de dommages sur les véhicules stationnés

Article 11: L'organisateur se réserve le droit d'annuler la manifestation par manque de participant. Dans ce cas les remboursements seront effectués

Inscription Vide-grenier des Amis - Dimanche 28 septembre 2025

Je soussigné(e)

Nom:.....Prénom:.....

Né(e)le:.....à.....

Adresse:.....

.....

.....

CP:.....Ville:.....

Tel:.....

@

Joindre obligatoirement une photocopie recto verso de la carte d'identité

Réservation de.....mètres linéaire x 3 € = € total à régler à « Les Amis de l'école" de préférence par chèque

Toute inscription incomplète ne sera pas prise en compte

Déclaration sur l'honneur:

- Ne pas être commerçant(e)
- Ne vendre que des objets personnels et usagés (article L310-2 du Code du commerce)
- Ne pas participer à 2 autres manifestations de même nature au cours de l'année civile (article R321-9 du code pénal)

Fait à :le:..... Signature